



Assemblée générale

Distr. générale
20 avril 2018
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 162 de l'ordre du jour
Financement de la Mission des Nations Unies
pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2016/17	52 550 400
Dépenses de 2016/17	52 514 600
Solde inutilisé de 2016/17	35 800
Crédit ouvert pour 2017/18	52 000 000
Montant estimatif des dépenses de 2017/18 ^a	52 000 000
Montant estimatif du solde inutilisé de 2017/18	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2018/19	53 878 200
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2018/19	527 400
Recommandation du Comité consultatif pour 2018/19	53 350 800

^a Montant estimatif au 31 janvier 2018.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 11 avril 2018. La liste des documents qu'il a examinés et de ceux dont il s'est servi figure à la fin du présent rapport. Les observations et recommandations du Comité sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, y compris celles concernant les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations Unies sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, se trouvent dans son rapport correspondant (A/72/789). Les recommandations du Comité des commissaires aux comptes qui concernent directement la MINURSO sont examinées au paragraphe 5 ci-après.

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017

2. Par sa résolution 70/283, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 52 550 400 dollars (montant net : 50 214 300 dollars) aux fins du fonctionnement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017. Le montant brut des dépenses totales de l'exercice s'est établi à 52 514 600 dollars (montant net : 50 319 500 dollars), ce qui correspond à un taux d'exécution de 99,9 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 35 800 dollars, représente 0,1 % du crédit ouvert et résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) montant plus élevé que prévu des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (1 291 000 dollars, soit 19,1 %) et des dépenses opérationnelles (1 137 200 dollars, soit 4,8 %) ; b) dépenses plus faibles que prévu au titre du personnel civil (2 464 000 dollars, soit 11,2 %). On trouvera une analyse détaillée des écarts à la section IV du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 (A/72/623).

3. Il est indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget que, durant l'exercice 2016/17, un montant total de 2 463 000 dollars a été réaffecté de la catégorie II (Personnel civil) à la catégorie I (Militaires et personnel de police) (1 305 000 dollars) et à la catégorie III (Dépenses opérationnelles) (1 158 000 dollars) (voir A/72/623, par. 35). Il y est aussi signalé que, compte tenu des menaces grandissantes qui pèsent sur sa sécurité et en réponse aux recommandations d'une évaluation des risques de sécurité, la MINURSO a réduit le nombre de patrouilles et leur zone d'opérations. En outre, ses responsables ont augmenté les stocks de matériel essentiel (génie, transport et communications) pour que chaque base d'opérations dispose d'une réserve de 90 jours et engagé des activités imprévues liées à la sécurité, y compris le forage d'un puits profond à Bir Lahlou pour assurer l'autonomie de la base d'opérations en eau ; l'acquisition de nouveaux groupes électrogènes et de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant ; le renforcement des infrastructures de sécurité ; et le recrutement de chauffeurs vacataires pour acheminer du matériel aux cinq bases d'opérations situées au-delà du mur de sable. L'augmentation des ressources demandées au titre des installations et infrastructures a été contrebalancée en partie par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des transports terrestres du fait de la décision de ne pas acheter les 12 véhicules utilitaires lourds prévus au budget (ibid., par. 35 et 46-48).

4. On trouvera à la section IV du présent rapport relative au projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 (A/72/731), les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des différents objets de dépenses.

5. Pour l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINURSO, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 [A/72/5 (Vol. II), chap. II]. Dans son rapport, le Comité a fait des observations et des recommandations relatives à la Mission sur les questions suivantes : a) détermination du coût standard des immobilisations corporelles (ibid., par. 22) ; b) formation sur les informations sensibles (ibid., par. 411) ; c) production et consommation d'énergie (ibid., par. 444 et 449). **Le Comité consultatif espère que les recommandations du Comité des commissaires aux comptes seront mises en œuvre dans les meilleurs délais.**

III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et le montant estimatif des dépenses de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2018 le montant brut des dépenses s'élevait à 33 553 800 dollars et qu'à la fin de l'exercice en cours, le montant total des dépenses devrait être égal au crédit ouvert de 52 000 000 dollars, soit 100 % du budget approuvé pour 2017/18.

7. Le Comité consultatif a été informé qu'au 1^{er} janvier 2018, les chiffres concernant le déploiement du personnel en tenue et personnel civil de la MINURSO s'établissaient comme suit :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé/approuvé pour 2017/18^a</i>	<i>Effectif déployé</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	218	200	8,3
Contingents militaires	27	27	–
Personnel de police des Nations Unies	12	2	83,3
Personnel civil			
<i>Postes</i>			
Personnel recruté sur le plan international	83	76	8,4
Personnel recruté sur le plan national ^b	167	160	4,2
Volontaires des Nations Unies	18	16	11,1
Personnel fourni par des gouvernements	10	0	100

^a Niveau le plus élevé de l'effectif autorisé au titre des militaires et du personnel de police et postes approuvés pour le personnel civil.

^b Inclut les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

8. Le Comité consultatif a également été informé que toutes les demandes de remboursement des dépenses des contingents présentées jusqu'en octobre 2017 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 56 000 dollars au 31 décembre 2017. Au 31 janvier 2018, les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été certifiées et réglées jusqu'en septembre 2017, le montant restant dû s'établissant à 63 000 dollars au 31 décembre 2017. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, au 31 janvier 2018,

deux demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 80 000 dollars depuis la création de la Mission, et aucune demande n'était en instance de règlement.

9. En outre, le Comité consultatif a été informé qu'au 27 février 2018, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 1 236 751 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 1 195 032 000 dollars, le montant restant dû représentant donc à 41 719 000 dollars.

10. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que la MINURSO avait toujours présenté un déficit de trésorerie en raison du versement tardif des contributions mises en recouvrement auprès des États Membres. Toutefois, des versements importants au titre des contributions reçues en septembre 2017 avaient amélioré la situation de trésorerie de la Mission, lui permettant de procéder aux versements trimestriels au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard pour la période allant de novembre 2016 à octobre 2017 et au titre du matériel majeur appartenant aux contingents et du soutien logistique autonome d'octobre 2016 à septembre 2017. La MINURSO a en outre pu rembourser les avances reçues de missions terminées et destinées à couvrir ses dépenses opérationnelles. Néanmoins, son solde de trésorerie s'établissait à 6,7 millions de dollars au 12 mars 2018, ce qui était insuffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses d'un montant de 13,0 millions de dollars (à l'exclusion des remboursements aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police). Le montant total des contributions non acquittées au 13 mars 2018 s'élevait à 41,7 millions de dollars.

11. Le Comité consultatif note de nouveau avec préoccupation que le solde de trésorerie de la Mission est inférieur à la réserve de trésorerie correspondant à trois mois de dépenses (voir A/71/836/Add.1, par. 11). Il rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies (voir résolution 71/303 de l'Assemblée, par. 3).

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

A. Mandat et hypothèses budgétaires

12. Le Conseil de sécurité a défini le mandat de la Mission dans sa résolution 690 (1991). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 30 avril 2018, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2351 (2017) du 28 avril 2017.

13. Les informations relatives aux hypothèses budgétaires et aux activités d'appui pour l'exercice 2018/19 sont résumées par le Secrétaire général aux paragraphes 6 à 21 de son rapport sur le projet de budget de la MINURSO pour 2018/19 (A/72/731). Comme l'indique le Secrétaire général, la Mission, entre autres, a) réorganisera sa composante appui dans le cadre de l'harmonisation des structures d'appui des missions, dans lesquelles le Chef de l'appui à la mission de la Mission est appuyé par un pôle de gestion des opérations et des ressources et un pôle de gestion de la chaîne d'approvisionnement et des services ; b) se consacrera à des activités touchant l'environnement, principalement dans les domaines de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement ; c) optimisera son parc de véhicules ; d) transférera les fonctions de traitement administratif et les services d'appui pouvant être fournis à

distance au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), comme le permet la mise en service d'Umoja. Le Secrétaire général indique en outre que la sécurité demeure une préoccupation croissante et que la MINURSO envisage de nouvelles améliorations hautement prioritaires dans ce domaine au cours de l'exercice 2018/19 (voir par. 25 ci-dessous).

14. Le Comité consultatif a été informé que la restructuration proposée de la Division de l'appui à la Mission était conforme aux orientations fournies par le Département de l'appui aux missions. La MINURSO envisageait de restructurer les secteurs de sa composante appui qui étaient les plus pertinents pour faire face à ses besoins immédiats en redéployant et en recyclant le personnel existant pour remédier aux lacunes en matière de compétences dans des domaines tels que la planification des achats et des demandes de fourniture, l'entreposage, l'approvisionnement et la logistique.

B. Ressources nécessaires

15. Le montant brut des prévisions de dépenses de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 se monte à 53 878 200 dollars (montant net : 51 641 100 dollars), ce qui représente une augmentation de 1 878 200 dollars (3,6 %), en chiffres bruts, par rapport au crédit de 52 000 000 dollars ouvert pour l'exercice 2017/18. Cette différence s'explique par l'augmentation proposée des dépenses au titre des militaires et du personnel de police (134 000 dollars, soit 1,8 %) et du personnel civil (898 300 dollars, soit 4,8 %) ainsi que des dépenses opérationnelles (845 700 dollars, soit 3,3 %). On trouvera aux sections II et III du projet de budget (ibid.) des informations détaillées sur les ressources financières demandées ainsi qu'une analyse des variations.

1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé (2017/18^a)</i>	<i>Effectif proposé (2018/19)</i>	<i>Variation</i>
Observateurs militaires	218	218	–
Contingents militaires	27	27	–
Police des Nations Unies	12	12	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

16. Le montant demandé au titre des militaires et du personnel de police pour 2018/19 s'élève à 7 462 000 dollars, soit 134 200 dollars (1,8 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2017/18. Comme indiqué au paragraphe 64 du projet de budget (ibid.), la hausse des crédits demandés tient à l'augmentation des dépenses prévues au titre des observateurs militaires (176 500 dollars, soit 2,9 %) en raison essentiellement des ressources plus importantes requises pour l'indemnité de subsistance (missions) du fait de l'application d'un taux de vacance de postes de 8 %, contre 10 % pour l'exercice 2017/18, ainsi qu'à l'augmentation des dépenses prévues au titre des rations sous l'effet de l'appréciation du dirham marocain et de l'euro par rapport au dollar des États-Unis. Ces crédits supplémentaires au titre des observateurs militaires seraient en partie compensés par une baisse des crédits demandés au titre des contingents militaires (31 900 dollars, soit 3 %) et de la police des Nations Unies (10 400 dollars, soit 16,5 %).

17. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police.

2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif autorisé (2017/18^a)</i>	<i>Effectif proposé (2018/19)</i>	<i>Variation</i>
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	83	82	(1)
Personnel recruté sur le plan national ^a	167	163	(4)
Volontaires des Nations Unies	18	18	–
Personnel fourni par des gouvernements	10	10	–
Total	278	273	(5)

^a Inclut les administrateurs et agents des services généraux recrutés sur le plan national.

18. Le montant demandé au titre du personnel civil pour 2018/19 s'élève à 19 779 800 dollars, soit 898 300 dollars (4,8 %) de plus que le montant alloué pour l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique par la hausse des crédits demandés aux rubriques suivantes : a) personnel recruté sur le plan international (636 800 dollars, soit 4,9 %), du fait de l'application d'un taux de vacance de 10,0 % contre les 15,0 % appliqués en 2017/18 ainsi que de la hausse du barème des traitements et des dépenses communes de personnel par rapport à l'exercice 2017/18 ; b) personnel recruté sur le plan national (148 000 dollars, soit 2,8 %), attribuable essentiellement à l'appréciation du dirham marocain par rapport au dollar des États-Unis ; c) Volontaires des Nations Unies (102 900 dollars, soit 23,5 %), imputable essentiellement à l'application d'un taux de vacance de 20,0 % contre les 40,0 % appliqués pour l'exercice 2017/18. L'augmentation des ressources nécessaires serait en partie compensée par la réduction des dépenses inhérente à la suppression proposée de cinq postes.

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

19. En ce qui concerne le personnel civil, un total de 273 postes et emplois de temporaire sont proposés pour 2018/19 : 82 postes soumis à recrutement international, 163 postes soumis à recrutement national, 18 postes de Volontaires des Nations Unies et 10 postes financés par des gouvernements. Le tableau d'effectifs proposé pour 2018/19 fait apparaître une diminution de cinq postes par rapport à l'effectif approuvé pour 2017/18, à la suite de la suppression d'un poste d'administrateur recruté sur le plan international et de quatre postes d'agent des services généraux.

Suppression

20. Il est proposé de supprimer les cinq postes ci-après :

a) À la Section des finances et du budget, un poste d'agent du Service mobile (caissier) et un poste d'agent des services généraux (assistant d'équipe), les fonctions auparavant exercées par les titulaires de ces postes ayant été transférées au Centre de services régional d'Entebbe après la mise en service d'Umoja (ibid., par. 20 et 38) ;

b) À la Section des ressources humaines, deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national (1 poste d'assistant chargé des voyages et 1 poste d'assistant chargé des ressources humaines), les fonctions auparavant exercées par les titulaires de ces postes ayant été transférées au Centre de services régional d'Entebbe, après la mise en service d'Umoja (ibid. par. 20 et 39) ;

c) À la Section du transport de surface, un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national (opérateur de véhicules lourds), la Mission envisageant de recruter cinq vacataires pour la conduite de véhicules utilitaires lourds à l'appui des projets de génie à l'est du mur de sable (ibid. par. 20 et 45 ; voir également par. 33 ci-après).

Transferts et réaffectations

21. Les changements liés à la restructuration envisagée de la composante appui de la Mission (voir par. 13 et 14 ci-dessus) sont récapitulés dans une figure au paragraphe 33 et à l'annexe II du projet de budget. Des précisions concernant les changements proposés sont présentées aux paragraphes 30 à 51 du projet de budget. Le Comité consultatif a été informé qu'en plus de la suppression proposée de 5 postes (voir par. 20 ci-dessus), la restructuration envisagée impliquait le transfert de 49 postes et la réaffectation de 2 postes.

22. Le Comité consultatif recommande l'approbation des propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil.

23. Le Comité consultatif a été informé, à sa demande, que la proportion de personnel féminin est de 27,3 % chez les administrateurs et de 19,0 % pour les fonctionnaires recrutés sur le plan national. **Il encourage la MINURSO à redoubler d'efforts pour accroître la présence de femmes au sein de ses effectifs.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

	<i>Montant alloué pour 2017/18</i>	<i>Effectif proposé (2018/19)</i>	<i>Variation</i>
Dépenses opérationnelles	25 790 700	26 636 400	845 700

24. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour 2018/19 s'établit à 26 636 400 dollars, ce qui représente une augmentation de 845 700 dollars (3,3 %) par rapport à l'exercice 2017/18. Le Secrétaire général propose un accroissement des dépenses aux rubriques suivantes : installations et infrastructures (804 400 dollars, soit 20,3 %) ; transports terrestres (465 200 dollars, soit 31,6 %) ; et fournitures, services et matériel divers (277 500 dollars, soit 5,7 %). L'augmentation des crédits demandés serait en partie compensée par la baisse des dépenses prévues au titre des transports aériens (558 200 dollars, soit 4,7 %) et des communications et de l'informatique (141 400 dollars, soit 4,8 %).

Installations et infrastructures

25. Les ressources nécessaires pour les installations et infrastructures s'élèvent à 4 771 000 dollars, en augmentation de 804 400 dollars (20,3 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des crédits demandés s'explique principalement par l'acquisition et l'installation de cinq abris fortifiés préfabriqués à l'est du mur de sable et de barrières levantes destinées à bloquer l'accès de véhicules à certains postes de contrôle, afin de renforcer la sécurité de l'ensemble du personnel de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la suite d'une évaluation des risques en matière de sécurité menée en décembre 2016, il avait été recommandé d'acheter des abris fortifiés dans le cadre des mesures d'atténuation et de gestion des risques de sécurité, qui avaient été approuvées par le Département de la sûreté et de la sécurité. Le Comité a également été informé que le coût d'une unité de bunker conteneurisé s'établissait,

selon les estimations, à 180 000 dollars sur la base d'un produit similaire acheté par la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL)

26. Les ressources demandées pour les travaux de construction, d'aménagement et de rénovation et les gros travaux d'entretien s'élèvent à 1 164 100 dollars, soit le même montant que le crédit ouvert pour 2017/18. Les renseignements complémentaires fournis au Comité consultatif montrent qu'au 31 janvier 2018, les dépenses se chiffraient à 208 900 dollars, soit moins de 20 % du crédit ouvert pour l'exercice. Pour l'acquisition du matériel de bureau et autre matériel, les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 76 000 dollars, soit une augmentation de 1 000 dollars (1,3 %) par rapport au crédit de 75 000 millions de dollars de 2017/18. Les renseignements complémentaires fournis au Comité montrent qu'au 31 janvier 2018, les dépenses pour l'exercice 2017/18 se chiffraient à 3 900 dollars et que les dépenses effectives pour l'exercice 2016/17 se montaient à 11 700 dollars, soit 15,6 % du crédit ouvert pour cet exercice (75 000 dollars).

27. Compte tenu des dépenses effectives, le Comité consultatif recommande que le montant total des ressources demandées au titre des installations et infrastructures pour 2018/19 soit réduit de 5 % et ramené de 4 771 000 dollars à 4 532 500 dollars.

Transports terrestres

28. Les ressources nécessaires pour les transports terrestres s'élèvent à 1 937 800 dollars, en augmentation de 465 200 dollars (31,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2017/18. Le Secrétaire général indique que l'augmentation des crédits demandés tient principalement à l'acquisition d'un système de localisation géographique permettant de suivre en temps réel les déplacements des véhicules de la Mission et de couvertures de protection balistique pour les véhicules ; ainsi qu'à l'augmentation des frais de location de véhicules due à un nouveau contrat de service de navettes d'autocar pour assurer les déplacements du personnel civil et militaire de la Mission à Laayoune et alentour, à la suite de la réduction du parc de véhicules légers. Il indique en outre que la Mission prévoit d'optimiser, de réduire et de moderniser son parc de véhicules en acquérant des véhicules en bon état provenant de missions de maintien de la paix clôturées ou dont les effectifs ont été réduits (ibid., par. 17).

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINURSO recevrait les véhicules suivants de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) : 77 véhicules 4x4 pour les patrouilles effectuées par les observateurs militaires ; 5 ambulances pour l'appui médical dans divers lieux ; 3 camionnettes pour la prestation de services ; 5 minibus pour le transport du personnel ; 1 camion-citerne pour le soutien des bases dans le désert ; 2 tracteurs de chariots à bagages dans les aérodromes ; et 1 grue mobile et 1 chariot élévateur pour les opérations générales de manutention mécanique. Les frais de transport des véhicules s'élèvent, selon les estimations, à 326 000 dollars. En outre, le Comité a été informé que la Mission comptait également transférer à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) un total de 22 véhicules utilitaires de taille moyenne. **Le Comité s'interroge sur l'opportunité d'acquérir 77 véhicules de la MINUL et de l'ONUCI et de transférer dans le même temps 22 véhicules à la FINUL, encourant ainsi des frais de transport pour l'acquisition comme pour le transfert de véhicules. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de maintenir les jeeps disponibles à la MINURSO, et de réduire le nombre correspondant de véhicules de même type devant être acquis à la MINUL et à l'ONUCI, évitant ainsi des frais de transport inutiles.**

30. Ayant demandé des renseignements complémentaires sur la location de véhicules, le Comité consultatif a été informé que la Mission envisageait de passer avec une compagnie locale un contrat de service pour assurer sur quatre autocars de taille moyenne (capacité de plus de 15 passagers) des navettes entre les sites de Laayoune, y compris l'aéroport, de 5 h 30 à 20 h 30, sept jours par semaine, un service de taxi d'appoint étant mis en place en dehors de ces horaires au moyen d'un minibus d'une capacité maximale de 15 places. Les renseignements complémentaires fournis au Comité indiquent qu'un montant de 150 000 dollars est prévu dans le projet de budget pour 2018/19 au titre de la location de véhicules. Le Comité a également été informé que la Mission comptait recevoir cinq minibus d'une capacité de huit passagers de missions de maintien de la paix clôturées. **Compte tenu de l'acquisition prévue de cinq nouveaux minibus provenant d'opérations de maintien de la paix clôturées, le Comité n'est pas convaincu de la nécessité de la location de véhicules. En conséquence, il se prononce contre l'approbation par l'Assemblée générale des crédits demandés pour le contrat de service de navettes et la location de quatre autocars de taille moyenne et recommande que les dépenses prévues au titre des transports terrestres soient réduites de 150 000 dollars.**

Communications et informatique

31. Les prévisions de dépenses au titre des communications et de l'informatique s'élèvent à 2 778 700 dollars pour l'exercice 2018/19. Il ressort des renseignements supplémentaires fournis au Comité consultatif que, pour l'exercice en cours, le montant des dépenses effectivement engagées au 31 janvier 2018 se chiffrait à : a) 127 700 dollars, contre un crédit ouvert de 849 000 million de dollars, pour le matériel de communications et le matériel informatique ; b) 1 900 dollars, contre un crédit ouvert de 265 300 dollars, pour les pièces de rechange. Les ressources demandées pour l'exercice 2018/19 s'élèvent à 847 000 dollars au titre du matériel de communications et du matériel informatique et à 211 900 dollars au titre des pièces de rechange. **Compte tenu des dépenses effectives, le Comité recommande que le montant total des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique pour 2018/19 soit réduit de 5 % et ramené de 2 778 700 dollars à 2 639 800 dollars.**

Fournitures, services et matériel divers

32. Les crédits demandés au titre des fournitures, services et matériel divers s'élèvent à 5 105 200 dollars, soit une augmentation de 227 500 dollars (5,7 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2016/17. D'après les renseignements complémentaires communiqués au Comité consultatif, cette augmentation comprend un montant de 207 400 dollars pour le recrutement de quatre autres vacataires (chauffeurs et mécaniciens de véhicules utilitaires lourds) qui seraient chargés du transport des fournitures de survie au-delà du mur de sable.

33. Ayant demandé des renseignements complémentaires sur les raisons du recrutement envisagé de quatre vacataires alors qu'il était proposé de ne supprimer qu'un seul poste d'opérateur de véhicules lourds, le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, les véhicules étaient conduits par cinq membres du personnel local (chauffeurs de véhicules lourds) dans la région à l'ouest du mur de sable et par cinq vacataires internationaux de l'ouest à l'est du mur. Il a également été informé que, dans la mesure où le personnel recruté sur le plan national n'était pas autorisé à traverser le mur, des fonctionnaires internationaux avaient été recrutés pour conduire tout au long de l'année les véhicules lourds indispensables pour assurer l'acheminement des fournitures et du matériel de survie à l'est du mur de sable. Cependant, le terrain accidenté et les dures conditions désertiques avaient gravement éprouvé la santé et l'état physique des fonctionnaires concernés, qui s'étaient

retrouvés en congé de maladie pendant des périodes prolongées et avaient fini par se voir proposer un licenciement amiable. Dans ces conditions, la Mission espérait que l'arrangement proposé, qui visait le recrutement de vacataires pour 9 mois en moyenne sur une période de 12 mois consécutifs [dans les limites fixées à la section 5.9 de l'Instruction administrative sur les consultants et vacataires (ST/AI/2013/4)], permettrait de réduire dans toute la mesure du possible les conséquences négatives de la conduite de véhicules lourds sur la santé des chauffeurs, tout en assurant le transport rapide des fournitures de survie et du matériel nécessaire aux projets de génie vers les sites éloignées situés à l'est du mur de sable. **Le Comité s'interroge sur l'arrangement proposé pour la conduite des véhicules. Il espère que cette question sera maintenue à l'examen et que le Secrétaire général fera un rapport sur l'efficacité de l'arrangement en question dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la MINURSO.**

Détection des mines

34. Le Secrétaire général propose des ressources correspondant au maintien des moyens existants, soit un montant de 3 265 200 dollars, pour les services de détection des mines et de déminage en 2018/19. On trouvera de plus amples informations sur les activités prévues aux paragraphes 61 et 62 du rapport sur le budget de la Mission. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'une première enquête sur les mines terrestres et les restes explosifs de guerre, menée en 2006, avait montré qu'environ 357 km² de terres à l'est du mur de sable étaient contaminés. Environ 84,5 kilomètres carrés de terres avaient été nettoyés entre 2006 et 2015, et 53 km² de plus entre le 1^{er} juin 2015 et le 28 février 2018, grâce à l'établissement de levés pour la lutte antimines et à des opérations de déminage. Le Comité a également été informé que, sur la base des données actuellement disponibles, on estimait qu'il restait environ 219,5 km² de terres contaminées à l'est du mur de sable, dont 54,9 % (120,5 km²) se situaient dans la zone tampon et n'étaient pas accessibles pour des opérations de déminage. Il restait donc environ 99 km² de terres contaminées à l'est du mur de sable pour lesquels des levés et des opérations de déminages étaient nécessaires. En outre, le Comité a été informé que, si la situation en matière de sécurité et les ressources disponibles pour la lutte antimines restaient inchangées, on s'attendait à ce que toutes les zones connues de contamination résiduelle soient nettoyées durant l'exercice 2021/22.

35. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27, 29, 30 et 31 ci-dessus, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.**

V. Conclusion

36. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 sont énoncées à la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/72/623). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 35 800 dollars pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, ainsi que les autres recettes et ajustements totalisant 1 695 300 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2017, soient portés au crédit des États Membres.**

37. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MINURSO pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 sont énoncées à la section IV du projet de budget (A/72/731). **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27, 29, 30 et 31 du présent document, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient**

réduits de 527 400 dollars et ramenés de 53 878 200 dollars à 53 350 800 dollars. Il recommande en conséquence que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 53 350 800 dollars pour le fonctionnement de la MINURSO pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Documentation

- Rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 ([A/72/623](#))
- Rapport du Secrétaire général sur le budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/731](#))
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 [A/72/5 (Vol. II), chap. II]
- Rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2017 ([A/72/756](#))
- Rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : exécution des budgets de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017 et budgets pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 ([A/72/770](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 ([A/71/836/Add.1](#))
- Résolutions [70/283](#) et [71/309](#) de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Résolutions [2351 \(2017\)](#) et 690 (1991) du Conseil de sécurité